GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (R)
— 1 sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— 2 épinette noire et/ou épinette rouge	R (SE)
— 3 pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— 4 pin rouge	R (Pr)
— 5 pin gris	R (Pg)
— 6 thuya (cèdre)	R (C)
— 7 pruche	R (Pr)
— 8 mélèze	R (L)
— (plantation)	P
Pessière	Pe (E)
— 1 épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée	Pe (E)
— 2 thuya (cèdre)	Pe (C)
— 3 pruche	Pe (Pr)
— 4 pin blanc et/ou pin rouge	Pe (Pb)
— 5 pin rouge	Pe (Pr)
— 6 pin gris	Pe (Pg)
— 7 épinette noire et/ou épinette blanche	Pe (E)
— (plantation d'épinette blanche)	Pe (E)
— (plantation d'épinette de Norvège)	Pe (E)
— (plantation d'épinette noire)	Pe (E)
— (plantation d'épinette rouge)	Pe (E)
Sapinière	S (S)
— 1a sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
— 2 thuya (cèdre)	S (C)
— 3 épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— 4 pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— 5 pin rouge	S (Pr)
— 6 pin gris	S (Pg)
— 7 mélèze	S (L)
— 8 sapin de sapin baumier)	S (Sb)
— (plantation de sapin baumier)	S
Pinède à pin blanc	Pb (Pb)
— — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — 1a pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pb (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec mélèze	Pb (L)
— — — avec pin rouge	Pb (Pr)
— — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb
Pinède à pin rouge	Pr (Pr)
— — — 1a pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pr (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec mélèze	Pr (L)
— — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — Plantation de pin rouge	Pr
Pinède à pin gris	Pg (Pg)
— — — 1a pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg (L)
— — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (Pb)
— — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg
Cèdrière	C (C)
— 1a thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse	C (C)
— 2 épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— 3 mélèze	C (M)
— 4 pin blanc et/ou pin rouge	C (Pb)
— 5 pin rouge	C (Pr)
— 6 pin gris	C (Pg)
— 7 pruche	C (Pr)
— 8 sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— (plantation de thuya)	Thu
Pruchière	Pr (Pr)
— — — 1a pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse	Pr (Pr)
— — — 2 thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — 3 épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — 4 mélèze	Pr (L)
— — — 5 pin blanc et/ou pin rouge	Pr (Pb)
— — — 6 pin rouge	Pr (Pr)
— — — 7 pin gris	Pr (Pg)
— — — 8 sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr
MÉLÈZIN	Me
— 1a mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse	Me (M)
— 2 thuya (cèdre)	Me (C)
— 3 épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— 4 pin blanc et/ou pin rouge	Me (Pb)
— 5 pin rouge	Me (Pr)
— 6 pin gris	Me (Pg)
— 7 pruche	Me (Pr)
— 8 sapin et/ou épinette blanche	Me (S)
— (plantation de mélèze européen)	Me(Me)
— (plantation de mélèze japonais)	Me(J)
— (plantation de mélèze laricin)	Me(L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (Pg)
— — — — — avec pin blanc	F1 (Pb)
— — — — — avec pin rouge	F1 (Pr)
— — — — — avec résineux	F1 (R)
— — — — — avec sapin	F1 (S)
Bouleaux à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	Bb (E)
— — — — avec sapin	Bb (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb (E)
— — — — avec pin blanc	Bb(Pb)
— — — — avec pin rouge	Bb(Pr)
— — — — avec pin gris	Bb(Pg)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec épinette noire ou rouge	Bj (E)
— — — — avec sapin	Bj (S)
— — — — avec pin blanc	Bj(Pb)
— — — — avec pin rouge	Bj(Pr)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin gris	Bj(Pg)
Feuillus d'essences tolérantes avec épinette noire ou rouge	F1 (E)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)
— — — — avec pin rouge	F1(Pr)
— — — — avec pin gris	F1(Pg)
— — — — avec sapin	F1 (S)
Peuplerie avec sapin	Pe S
— — — avec pin gris	Pe(Pg)
— — — avec épinette noire	Pe (E)
— — — avec pin rouge	Pe(Pr)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe R
Peuplerie à peuplier faux-tremble	Pf (Pf)
Feuillus résineux	F-R
Mélangés à feuillus tolérants	M Pf
— — — sur station humide	M Pf (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — — d'essences intolérantes	F
— — — d'essences tolérantes	Ft
— — — sur station humide	Ft
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— — — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerie à peuplier faux-tremble	Pf
Chênaie à chêne rouge	Ch
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Ch (B)
— — — à bouleaux jaunes	Ch (Bj)
— — — à peuplier	Ch (Pf)
— — — à feuillus d'essences intolérantes	Ch (F)
— — — à feuillus d'essences tolérantes	Ch (Ft)
Plantation d'érable à sucre	Ev (S)
— — — à bouleau jaune	Ev (Bj)
— — — à peuplier	Ev (Pf)
— — — à peuplier hybride	Ev(Ph)
— — — à tilleul d'amérique	Ev (L)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en dossier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe totale
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche volume
⊖ 10-50 %
⊕ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TYGES DE:
10 (très)	0-20 ans
20	21-40 "
30	41-60 "
40	61-80 "
50	81-100 "
60	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
	70-30 (sous)
80	80-20 "
90	90-10 "
100	100-70 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Plus de la dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre D et 90 cm. Autres peuplements majorité des tiges ont plus de 90 cm.

Vieux inéquienne: Plus de la dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre D et 90 cm. Autres peuplements majorité des tiges ont plus de 90 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (m)	2 (m)	3 (m)	4 (m)	5 (m)	6 (m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	°
Forte	61 à 90 %	°°
Escarpée	91 % et plus	°°°

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE-CONSEIL ROCHE LTÉE. SIGNATURE: Jean Rochette

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50 cm ⊖
- S — sapinière
- 1 — classe de densité
- E — épinette
- 1 — classe de hauteur
- C — cèdre
- 3 — classe de perte
- cp — coupe partielle
- 50 cm — classe de hauteur
- ⊖ — classe de densité

R C5 mM Cf1
- R — résineux
- C — cèdre
- 5 — classe de perte
- m — classe d'âge
- M — sapin et/ou épinette blanche
- Cf — classe de hauteur
- 1 — classe de densité
- sous group. d'essences
- groupement d'essences
- type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 3*

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 15
Concessionnaire ou autres: 04

Bassin hydrographique: 342
Bassin primaire: 03
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 97
Division de recensement: 900
Municipalité:
Codastre:

Parcelle: 5071*
Région écologique: 9d

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

22-K-10	22-K-9	22-J-12	
S.E. / S.O.	S.O. / S.E.	S.O.	
N.E. / N.O.	N.O. / N.E.	N.O.	
22-K-7	22-K-8	22-J-5	
S.E. / S.O.	S.O. / S.E.	S.O.	
N.E. / N.O.	N.O. / N.E.	N.O.	
22-K-2	22-K-1	22-J-4	

22 K/8 S.E.